



Procès-verbal

Date : Le 29 mai 2024 – 9 h
Endroit : Maison du citoyen – Salle Lafontaine
Rédigé par : Josée Martel, adjointe administrative II

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents :

Marie-Claude Provencher
Henry Gagné
Christian Allard
Sylvain Fléchais

Jonathan Lord
Vicky Labelle
Chantal Marcotte
Joao Moreira
Hermann Adou

Absentes : Rita Chahine

Audrey Aubin

Invité :

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 9 h 09 avec l'ajout du point 6.		
2.	Retour sur le dernier CRT - Poste de M.M. M.M. souhaite demeurer un professionnel. C'est à ce titre que le Regroupement a exprimé son accord à ce que le poste qu'il occupe en surcroît lui soit octroyé directement lorsqu'il sera affiché. - PIVO report vacances Le sujet est clos.		

	• Temporaire long terme et permanence Le Regroupement mentionne que S.G. a débuté à la Ville en tant que coordonnatrice au Service de l'eau et des matières résiduelles le 7 décembre 2020 et que selon la convention collective, elle devait obtenir le statut de permanent depuis le 7 décembre 2023, ce qui lui donne droit à la clause de protection. L'Employeur mentionne que l'information obtenue est différente de celle partagée par le Regroupement. Il s'engage à faire des vérifications nécessaires et à apporter un correctif le cas échéant. • Architecte paysagiste Le Regroupement est d'accord que le nouveau poste de coordinateur ne soit pas affiché étant donné qu'un processus d'embauche identique a eu lieu en janvier dernier.	<i>L'Employeur fera un retour au Regroupement.</i>	
3.	Tests de moisissures – Édifice Eugène-Beaudoin Le Regroupement mentionne qu'il y a eu une problématique avec les toilettes de cet édifice, obligeant l'Employeur à réaliser des tests et des prélèvements concernant une éventuelle présence de moisissure. Un des Services ayant des employés à cet endroit leur a demandé de travailler de leurs domiciles les informant ainsi de l'investigation sur une possible présence de moisissure. Le Regroupement déplore l'absence d'une communication à l'ensemble des employés travaillant à cet endroit pour les informer de la situation qui concerne leur santé et leur sécurité au travail. Après avoir constaté que le Regroupement souhaitait discuter de cet enjeu à la rencontre, l'Employeur a anticipé en contactant la section santé, sécurité qui l'a informé que des odeurs en provenance d'une des salles de bain avaient été senties. L'intervention du Service des travaux publics a permis de localiser la problématique et de la réparer. Afin de s'assurer que le milieu de travail était sain et qu'il ne constituait pas de risque pour la santé, des tests de qualité de l'air ont été effectués. Les résultats sont « normaux » et le problème est résolu. L'Employeur cependant s'engage à faire des démarches à qui de droit afin qu'une communication plus large soit adressée à l'ensemble des personnes visées.		

4.	Dossier R.M. Le Regroupement fait un suivi concernant le règlement de ce dossier qui a été signé le 13 mars dernier, puisqu'aucun paiement n'a été fait. L'Employeur fera des vérifications auprès du Service de la paie et un courriel sera envoyé à R.M. afin de l'informer du moment de son paiement.		
5.	Directive heures d'été – Travaux publics Le Regroupement interpelle l'Employeur sur une directive du Service des travaux publics concernant les heures d'été. La directive fait état d'un mode de fonctionnement rigide, minute par minute, sur l'aménagement des horaires durant la période estivale. Le Regroupement fait remarquer à l'Employeur que ce mode de fonctionnement va à l'encontre de la flexibilité recherchée par l'organisation à la table de négociation.	<i>L'Employeur fera un suivi auprès de Sony Carrier.</i>	
6.	Heures d'été SUDD Le Regroupement invite l'Employeur à s'enquérir auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable de l'effectivité d'application de l'horaire d'été. Le Regroupement informe l'Employeur qu'il a des informations voulant que les aménagements des heures durant la période estivale ne puissent se faire dans cette direction. À la lumière des informations transmises par le Regroupement, l'Employeur s'engage à faire des vérifications auprès de la direction du Service.	<i>L'Employeur fera un retour au Regroupement.</i>	
7.	Prochains CRT - 19 juin à 9 h en TEAMS - 25 septembre à 13 h 30 – Salle Lafontaine et lien TEAMS - 23 octobre à 13 h 30 – Salle Lafontaine et lien TEAMS		
8.	Varia Aucun.		
9.	Fermeture de la séance : 10 h 10.		